

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100.000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 22 Décembre 1982

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 20

Classement →

IMPERATIF

APPAREILS CONCERNES

Avions WA 40, 40 A et 40 B

DELAI D'APPLICATION

Dans les prochaines 100 H. de vol ou lors de la prochaine opération d'entretien.

1 - OBJET : Levier et embout de commande de l'atterrisseur

- Commande manuelle : Levier repère 1 (couleur noire) page 53 du manuel de pièces détachées référence 40.47.02 M

Embout réglable repère 121 même page

- Commande électrique :

Levier repère 406 (couleur orange) page 65 du manuel de pièces détachées référence 40.40.02

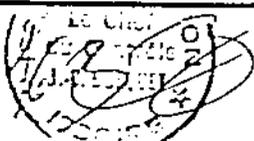
Embout réglable repère 121

2 - HISTORIQUE :

- Avions N° 01 à 46 inclus : lors de la construction, le système était différent (voir page 103 du manuel de pièces détachées) et n'est, en principe, pas concerné par ce bulletin-service; sauf si le dispositif (cas des avions transformés en atterrisseur à commande électrique notamment mais pas exclusivement), a été remplacé ultérieurement par le nouveau dispositif.

- Avions N° 47 à 83 inclus : lors de la construction, les appareils étaient équipés du levier référence 40.47.02 M ou 40.40.02 (Le M désignant un atterrisseur à commande manuelle) et d'un embout à queue fileté Ø 10 (marqué ou non T ou TT). Ces éléments sont périmés.
Correspond aux modifications N° 48 et 49.

- Avions à partir du N° 84 : Etaient équipés d'origine du levier réf. 40.47.02 M S2 ou 40.40.02 S2 et d'un embout Ø 12 marqué T 12. Les leviers dont la référence se termine par S2 ont été renforcés. Ils se distinguent des leviers non renforcés par un épaulement caractéristique près de leur axe de rotation (voir croquis ci-dessous). Correspond à la modification N° 60.



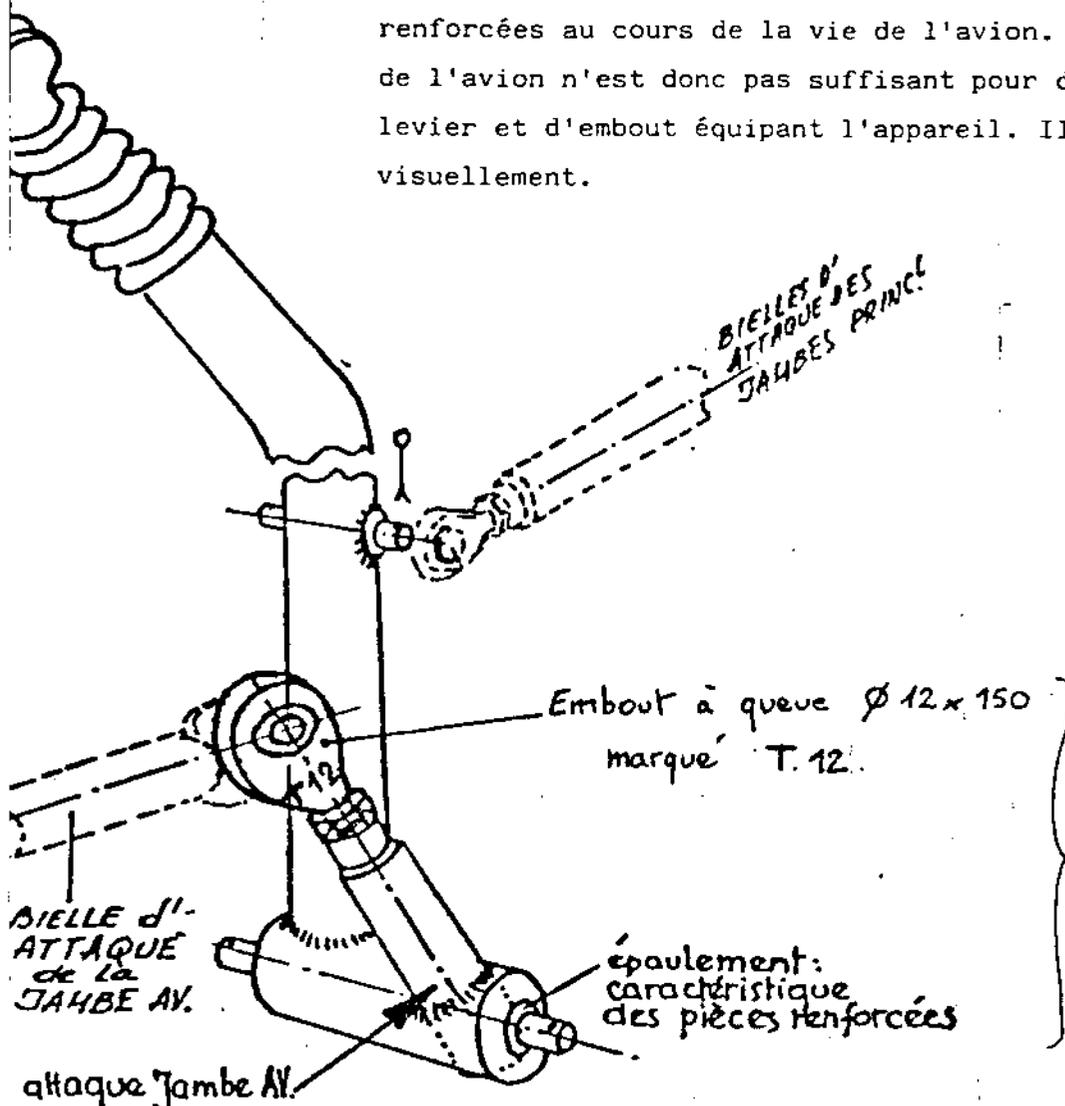
Approbation D.G.A.C.

Aéro 346/DCO
du 20/01/83

Page

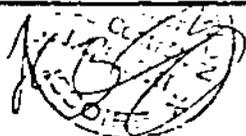
1/4

ATTENTION : Certains appareils ont pu être équipés de pièces non renforcées au cours de la vie de l'avion. Le numéro de série de l'avion n'est donc pas suffisant pour déterminer le type de levier et d'embout équipant l'appareil. Il faut donc le vérifier visuellement.



3 - PROCEDURE

Démonter le plancher central entre les deux sièges pilotes et examiner le levier de commande de l'atterrisseur ainsi que l'embout dont il est équipé, afin de définir leur type.



Approbation D.G.A.C.

Aéro 346/DCP
du 20/01/83

Page

2 / 4

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100 000 Francs

Siège Social:

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 22 Décembre 1982

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 20
(suite)

Classement →

IMPERATIF

a) S'il s'agit du premier dispositif utilisé sur le WA 40, dont le système de verrouillage à 3 points du train avant était réalisé grâce au guignol repère 21 sur le dessin page 103 du manuel de pièces détachées (levier référence 40.47.02 SI et guignol de verrouillage réf. 40.42.10 des avions jusqu'au N° 46 inclus), ne pas changer ce dispositif (qui donne satisfaction). Se contenter d'effectuer les inspections prévues dans le programme de visite avant de remonter le plancher central.

Indiquer dans le livret cellule que l'appareil n'est pas concerné par ce B.S.

b) Si l'appareil est équipé du nouveau dispositif à son dernier indice de modification (60) tel que décrit pages 53 ou 65 du manuel de pièces détachées, comprenant le levier 40.47.M S2 ou 40.40.02.S2 (reconnaissable à son épaulement) et un embout dont la tige est au \varnothing 12 mm et qui est marqué T 12 (voir croquis ci-dessus, paragraphe 2) ne pas changer ce dispositif. Se contenter d'effectuer les inspections prévues dans le programme de visite avant de remonter le plancher central.

Noter ce résultat d'inspection dans le livret cellule.

c) Si l'appareil est équipé de l'ancien levier réf. 40.47.02 avec ou sans M à la fin, ce levier doit être remplacé par un levier renforcé dont la référence porte à la fin de l'indice S2 et comportant l'épaulement caractéristique.

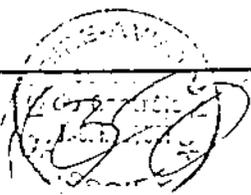
De même, si l'appareil est équipé d'un embout avec une queue de \varnothing 10, il doit être remplacé par un nouvel embout ayant une queue de

de \varnothing 12 et marqué T 12. Si le levier n'a pas besoin d'être changé, il faut alors retarauder à M 12 x 150. Les leviers neufs sont taraudés d'origine à M 12 x 150.

Noter l'exécution de ces travaux, en référence au présent BS sur le livret cellule.

4 - DIVERS -

- Le remplacement d'un levier ou d'un embout entraîne un nouveau réglage du train et en particulier du verrouillage de la jambe avant. Se conformer strictement aux prescriptions du manuel d'entretien.
- Voir aussi à ce sujet le bulletin-service WASSMER WA 40 N° 18.
- Le présent bulletin-service annule et remplace les Informations Techniques WASSMER WA 40 N° 6 du 13/06/62 et N° 11 du 08/09/64.



Approbation D.G.A.C.

Aéro 346 / DCO
du 20/01/83

Page

3/4

ISSOIRE AVIATION

Société Anonyme au Capital de 100 000 Francs

Siège Social :

Aérodrome d'Issoire-le-Broc

B. P. n° 7 - 63501 ISSOIRE

Tél. (73) 89-01-54

ISSOIRE, le 22 Décembre 1982

BULLETIN SERVICE ~~A~~ N° 20
(suite)

Classement →

IMPERATIF

- Le remplacement de l'embout fileté Ø 10 par un embout fileté Ø 12 ainsi que du levier de commande, correspond à la modification majeure WA 40 N° 60
- Le convoyage de l'avion vers une station-service où les travaux pourront être effectués reste possible.
- Dès réception de ce bulletin-service, prière de nous avertir de la situation de votre avion, afin que nous puissions prévoir les pièces détachées nécessaires.
Merci.



Approbation D.G.A.C.

Aéro 346 / DCO
du 20/01/83

Page

4 / 4